

Extrait
du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 18 Septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Septembre à 14 heures 30 s'est réuni le Comité Syndical, à Rives d'Autise, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

		TITULAIRES
CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël GRELIER Alain ROBIN Noël GELOT Jean-Marie POITIERS Dominique GUITHON Jacky GUILLON Denis CHATAIGNE Jean-Louis CHEVALLIER Jean-Claude BAUDOUIN Jacques	BENET FAYMOREAU LIEZ MAILLE RIVES D'AUTISE PUY DE SERRE ST HILAIRE DES LOGES ST SIGISMOND VIX XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 08/14	LANDAIS Bernard LEGERON Joël CHARPENTIER Arnaud CAREIL Pierre GANDRIEU James BOURNEL Paul LANDAIS Jean-Marie DAVID Laëtitia	CHAMPAGNÉ LES MARAIS L'ILE D'ELLE LUCON STE GEMME LA PLAINE STE PEXINE STE RADEGONDE DES NOYERS TRIAIZE VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 11/22	GATINEAU Dominique BOULARD Stéphane ARNAUDEAU Jean-Marie BIENVENU Alain MAROT Roger RIDEAU Daniel BOUCHER Yves-Marie SAVINEAU Michel BOURDEAU Marylène RAGUIN Pierrette BAUDRY Yves	AUCHAY SUR VENDÉE DOIX LÈS FONTAINES FOUSSAIS PAYRÉ (suppléant) LE LANGON LONGEVES MONTREUIL PETOSSE PISSOTTE ST MARTIN DES FONTAINES (S) ST MICHEL LE CLOUCQ SERIGNE
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 06/10	GOURMAUD Yvon BRIFFAUD Louis-Marie BOISSON Philippe LESAUVAGE Ghislaine CHATELIER Christian GUENION Christian	ANTIGNY BREUIL-BARRET LA CHAPELLE AUX LYS MARILLET ST HILAIRE DE VOUST ST MAURICE DES NOUES
AGGLO 2B 1/1	METAIS Jean-Claude	ST PAUL EN GATINE
Total délégués présents : 36/64		

Pouvoirs :	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUINOT Bertrand	MOREILLES	à M. CHARPENTIER Arnaud
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU	à M. GATINEAU Dominique
Total représentés : 03/64			
Excusés	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE	
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE	
	MARQUIS Joseph	LE GUE DE VELLUIRE	
	LAMY Judicaël	LA TAILLEE	
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES	
Total présents et représentés : 39/64			

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Objet : FUTUR SIEGE DU SMVSA – DELIB N°68 – CS DU 18-09-2023

Suite aux coûts élevés des premières estimations de la restauration du bâtiment de St Martin de Fraigneau, le SmVSA avait retenu de lancer une phase avant-projet indépendamment de l'AMO. Les nouveaux résultats sont encourageants et des gains importants peuvent être envisagés.

Cela donne raison au comité syndical d'avoir temporiser la restauration du bâtiment pour mieux définir le projet.

Par ailleurs la pré-étude thermique et de pré-chiffrage ont permis au SmVSA de se positionner sur une demande fond vert, le bâtiment étant éligible pour les aspects isolation et récupération d'énergie.

Les premiers éléments d'aide à la décision seront présentés en séance.

Par ailleurs, Vendée expansion propose une assistance au SmVSA sur 3 phases (annexe 2) :

- Mission relative à la consultation et au choix du maître d'œuvre : 4 250 € HT
- Mission relative à la phase étude de maîtrise d'œuvre : 8 500 € HT
- Mission relative à la phase de suivi des travaux jusqu'à la réception : 19 550 € HT

Le SMVSA avait délibéré en juin à hauteur 3500 € HT pour finaliser les études de faisabilité et anticiper sur le permis de construire. Le montant demande à être réévalué à 6 500 € HT.

Comme les études sol, assainissement et thermiques précédemment effectuées, cette étude alimentera le cahier des charges de Vendée Expansion. Ces études étant déjà réalisées permettront ensuite de gagner du temps sur la phase qui va suivre.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

Donne un avis favorable :

- Concernant le lancement du projet d'aménagement du siège social du Syndicat Mixte d'un budget prévisionnel de 976 200 € HT (hors révision du prix) ;

Autorise le Président à :

- A signer le contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage relatif à cette opération avec Vendée Expansion pour un montant de 4 250,00 € HT relatif à la mission relative à la consultation et au choix du maître d'œuvre ;
- A signer toutes pièces relatives à ces décisions ;
- A inscrire au budget les dépenses correspondantes ;

Décide de :

- Finaliser l'étude d'aide à la décision (faisabilité technique, financière, paysagère, sécurité, ERP, anticipation sur le PC) avec l'architecte Morin pour un montant de 6 500 € HT ;
- Et l'autorise le Président à signer le devis correspondant ;

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT,

Arnaud CHARPENTIER

#signature#